

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 22 septembre 2022

Le vingt-deux septembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

MAIRIE DE MONT

ARANCE-GOUZE-LENDRESSE (Communes fusionnées)

22-09-2022-20

Date de convocation le 16/09/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 12 Procurations : 2 Votants : 14 <u>Etaient présents</u>: Mmes CAZENAVE, ETCHART, LOQUET, GUITTONNEAU, BAZIARD, DAUBAS et ainsi que MM. CAMGRAND, CLAVÉ, HILLOOU, LACOSTE, LAPETRE et LETARGUA.

Secrétaire de séance élu : Mr HILLOOU

Avaient donné pouvoir : Mr SALEFRANQUE pouvoir à M. CLAVÉ
Mr LAMASOU pouvoir à M. LETARGUA

Était absente excusée : Mme GRAUX

OBJET: ACQUISITION PARCELLE BB89

La commune a été contacté par les consorts de la succesion Cami pour la cession de la parcelle cadastrée BB 39 d'une superficie de 2 339 m2.

Cette parcelle est grévée d'une servitude d'assainissement, les élus souhaiteraient acquérir le foncier pour pouvoir réaliser les travaux d'entretien sur son réseau.

Ils acceptent de céder à 0.50 centimes le m2 soit 1 120 € pour la parcelle.

Oui l'exposé du Maire, le Conseil Municipal :

PROPOSE d'accepter l'achat de la parcelle à la succession Cami pour un montant de mille cent vingt euros **DÉSIGNE** Maître ESTRADE, notaire à Arthez de Béarn en vue de rédiger l'acte authentique correspondant. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette cession.

PRÉCISE que les parcelles seront intégrées dans le domaine public de la commune

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

Le Maire.

Jacques CLAVÉ

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le

ID: 064-216403964-20221003-22_09_2022_20-DE